

Enquête sur les CDI des établissements de l'académie de Versailles, réalisée en mai 2012

Eléments de synthèse

Contexte de l'étude

Comme chaque année, tous les professeurs-documentalistes ont été invités à renseigner un questionnaire en mai 2012, mis en ligne sur le site du CRDP.

Cette année, 261 collèges (soit 61% du total) et 142 lycées (soit 72% de l'ensemble) ont répondu à notre sollicitation. Cela représente une augmentation sensible (+12%) par rapport à l'an passé. La mobilisation des acteurs sur l'intérêt de l'enquête a porté ses fruits.

Sur la base de ces déclarations, nous présentons, pour la cinquième année, les éléments de synthèse suivants qui, portent sur l'année 2011-2012. La généralisation à l'ensemble des établissements serait incertaine. On note des différences notables entre les collèges et les lycées. Elles seront signalées le cas échéant.

1. Présentation du CDIAménagement et matériel

L'**implantation du CDI** est jugée comme centrale dans 72% des établissements, mais pour un tiers des lycées cependant elle est considérée comme excentrée.

La **surface totale** est majoritairement (57% des établissements) comprise entre 150m² et 300m², sauf en LP où elle est généralement (à 58%) inférieure à 150 m². Une **rénovation** a été engagée depuis moins de cinq ans dans un établissement sur 4, mais avec des différences départementales importantes, tandis que dans quasiment un établissement sur deux (38% des collèges, et 52% des LP et 59% des lycées) aucune rénovation n'a été entreprise depuis plus de dix ans. 10 % des établissements indiquent toutefois faire l'objet d'une réfection au cours des deux prochaines années.

La **capacité d'accueil moyenne** est de 36 élèves en collège et en LP, soit l'équivalent d'une classe, tandis qu'elle est de 66 élèves en lycée, soit deux classes.

Dans plus d'un collège sur 3 **une salle de travail** est annexée au CDI, équipée (14%) ou banale (22%), alors que dans 3 lycées sur 4 une salle annexe au CDI est équipée (46%) ou banale (31%). En général, 80% fonctionnent plutôt en simultané, particulièrement en lycée.

L'**équipement des CDI** a progressé assez sensiblement. Ainsi, le **nombre moyen de postes de travail** est de 8 (7 en collège, 12 en lycée et 9 en LP), avec un maximum de 30, en réseau local contrôlé pour plus de la moitié des établissements. On signale désormais l'usage dans les CDI de **vidéoprojecteurs** ou de **tableaux numériques interactifs** (31%), de **tablettes ou des liseuses** (7%), voire de **classes nomades ou de netbooks** (6%).

Dans trois établissements sur dix, il existe une **connexion wifi**, mais dans ce cas, même si elle souvent active au CDI (50%) elle est rarement accessible aux élèves (15%). Les postes informatiques permettent l'accès, sur projet validé par le professeur-documentaliste (42%) ou en accès libre (29%), à des **ressources numériques diversifiées** (périodiques-19%, usuels-14%, manuels numériques-5% et soutien scolaire-5%) locales ou en ligne et payantes ou gratuites (85%). Par ailleurs, le travail (à partir de sa clé USB dans 62% des EPLE) et les **recherches personnelles sur internet** sont maintenant plutôt autorisées (59%), principalement au lycée (65%) et en LP (71%), ce qui confirme l'une inversion de tendance constatée depuis deux ans. Toutefois l'accès à une **messagerie** au CDI (31%), ou en dehors du CDI (15%) reste limité. L'accès à des **jeux éducatifs** est également mentionné (39%).

Fonctionnement et personnels

A partir du recueil des données, les **collèges, comme les lycées professionnels**, sauf de très rares exceptions, comptent **un poste de professeur-documentaliste**. Dans les **lycées**, la moyenne constatée (**1,6 poste**) rend compte de l'existence fréquente de plusieurs postes, compte tenu de la taille des établissements.

Ramené au nombre d'élèves, un **professeur documentaliste doit prendre en charge 550 élèves de collège, 480 élèves de lycée professionnel, 700 élèves de lycée**. Ce sont là des moyennes, la disparité est assez importante entre les établissements appartenant au même type. Si des ajustements très marginaux seraient concevables, la disparité des effectifs des établissements et le caractère discret du nombre des emplois et des personnes ne permettraient pas de réduire significativement cette disparité.

Les CDI disposent aussi dans un cas sur cinq d'un « **aide documentaliste** », contrat précaire, assistant d'éducation ou pédagogique, professeur d'autre discipline en reconversion.

Fonds documentaire

En moyenne, les **fonds documentaires** comportent : 14 documents par élève scolarisé en collège, 16 en lycée et 17 en lycée professionnel. Cela représente une augmentation des fonds, visible sur la durée, et cela traduit l'effort continu réalisé au cours de ces dernières années, notamment en LP. Ils sont constitués majoritairement de **documentaires** en lycée (68%) et en LP (54%), mais d'**ouvrages de fiction** en collège (56%). Le nombre moyen d'**abonnements** à des périodiques ne connaît pas de variation importante, suivant le type d'établissement : 15 en collège, 44 en lycée. Il est à rapporter au nombre moyen d'élèves dans chaque catégorie d'établissement (un peu plus du double d'élèves en moyenne en lycée qu'en collège). On constate également que les fonds intègrent des **produits multimédias** (82 en collège, 86 en LP, pour 174 en lycée), tous n'étant pas utilisables cependant, du fait de l'évolution des matériels ou de l'état des réseaux.

On note que la **documentation Onisep** est maintenant présente dans 4 lycées ou collèges sur 5 et maintenant dans 3 LP sur 4. Cela témoigne de la politique volontariste des différentes collectivités territoriales, avec quelques variations départementales toutefois. On trouve également divers outils, notamment en lycée (CIDJ : 78% en LEGT et 42% en LP), en baisse cependant.

Le **prêt**, pratiqué dans la grande majorité des établissements concerne, en moyenne, moins d'un élève sur deux (48%) en collège, et environ un élève sur quatre en lycée (LGT-28%, LP-24%), à raison de 5 ouvrages par collégien emprunteur (4 documents au lycée ou 3 en LP), très majoritairement des livres de fiction en collège (70%) ou en LP (63%) et des documentaires en lycée (56% avec les périodiques), dont une part non négligeable de BD, y compris les mangas, à tous les niveaux (24%).

Dans tous les établissements, les **fonds documentaires sont informatisés**, tandis que le prêt est informatisé dans 9 établissements sur 10. Dans presque un établissement sur deux (dont 61% des lycées) on peut maintenant accéder au **catalogue en ligne**, notamment grâce à la mise en place de portails documentaires (45% des établissements en possèdent un), ce qui constitue une évolution prometteuse. Des **informations sur le fonctionnement et les activités du CDI** sont présentes sur les sites d'établissement (43%), dans des univers Netvibes (21%) ou sur les environnements numériques de travail (20%).

S'agissant du **budget annuel**, toutes dépenses confondues (ligne CDI, disciplines, abonnements, logiciels, projets), les variations entre les différentes catégories d'établissements constatées les années précédentes sont plus marquées : au collège, environ 12€/él., et autour de 10€/él. en lycée et 17€/él. en LP. L'effort continu constaté depuis plusieurs années en LP permet notamment de remettre à niveau les fonds. Les augmentations significatives constatées d'une année sur l'autre témoignent en outre d'une meilleure visibilité et d'une meilleure utilisation de l'ensemble des possibilités offertes dans les budgets d'établissements. On remarque ainsi que les **crédits spécifiques pour le CDI et les abonnements** représentent en moyenne 47% de l'ensemble. On note par ailleurs que, sous l'impulsion des collectivités territoriales ou de l'Etat (chèques ressources numériques) des **subventions fléchées pour réaliser l'acquisition de ressources numériques** impliquant une réflexion collective impliquant les équipes pédagogiques. Des chapitres particuliers existent par ailleurs pour la documentation destinée à des adultes et d'autres **subventions** (collectivités, voire établissements) peuvent être obtenues dans le cadre de la mise en œuvre de projets particuliers.

La **politique d'acquisition** reste l'initiative des professeurs-documentalistes, mais ceux-ci prennent en compte les demandes des professeurs (85%), et ils déclarent prendre en compte les suggestions des élèves (96%).

La prise en charge et la **gestion des manuels scolaires** s'effectue très majoritairement de manière partagée (82%), avec l'appui, dans l'ordre, des services, de gestion, de la vie scolaire ou des professeurs principaux.

2. Ressources humaines

Une analyse de la base académique des professeurs-documentalistes fait l'objet d'une note séparée à la rentrée scolaire 2012.

Le nombre de postes de professeurs exerçant en CDI comprend des **postes définitifs et des postes provisoires**, mais aussi des situations autres telles que TZR jamais appelés en remplacement dans leur discipline, des professeurs en reconversion ... Le nombre des enseignants est aussi fluctuant en raison des temps partiels, de périodes de non emploi pour des contractuels, des congés obtenus pour diverses raisons.

Dans les établissements publics du second degré, le **nombre de postes à couvrir est de l'ordre de 720**. Au cours de cette année scolaire, l'académie comptait **16 stagiaires** (14 CAPES externe et 2 listes d'aptitude) nommés sur des postes fixes.

L'académie dispose encore d'une dizaine de **maîtres auxiliaires** recrutés avant la mise en place des contrats.

Les **contractuels** sont une soixantaine dont 3 étaient en contrat à durée indéterminé en début d'année scolaire, 7 ont ce type de contrat du fait des nouvelles dispositions. Les recrutements opérés au cours de l'année sont supérieurs à 15, ce qui a généré de nombreux entretiens parfois infructueux. Il faut noter la difficulté à stabiliser ces personnes, sans garantie d'emploi, certains se tournant vers d'autres activités, quelques-uns rejoignant l'académie de Paris. Le nombre de contractuels non réemployés en raison d'insuffisance professionnelle est très faible.

Les « **délégations fonctionnelles** », titulaires dans leur corps d'origine (certifiés d'autre discipline, professeurs d'EPS, agrégés, CPE, PLP), ont été une quarantaine, dont 16 « débutants » en CDI. Deux délégations fonctionnelles ne seront pas reconduites à notre demande. Deux collègues ont réussi le CAPES interne, 8 (professeurs certifiés) intègrent la documentation par changement de discipline.

Les **détachés**, cette année 4 professeurs des écoles et un CPE, seront intégrés à la prochaine rentrée sauf une PE de fait en congé cette année, et non évaluée.

L'académie de Versailles convoque à un **stage de formation** la première année ces enseignants recrutés par des voies parallèles au CAPES et qui exercent en documentation (« délégations fonctionnelles », détachés, contractuels). L'académie procède à plus de 35 recrutements par ces voies parallèles, (ce qui signifie probablement de l'ordre de 70 entretiens).

Il faut aussi noter que la **classe d'âge dominante** est celle des 30-35 ans, ce ne sont plus les 50-55 ou les 55-60. Le rajeunissement des enseignants en activité dans les CDI est en bonne voie.

3. Activités au CDI

Activités pédagogiques

La quasi-totalité des professeurs-documentalistes (99%) déclare organiser des **séquences pédagogiques**, conçues le plus souvent (près de 98%) avec les professeurs de discipline. Toutes les **modalités de prise en charge** se combinent, mais les modalités dominantes sont la prise en charge de la classe avec un professeur (98%), ou d'une demi-classe, seul, (95% des documentalistes, dont 99% en collège). Dans un peu plus d'un établissement sur trois (37%), le professeur-documentaliste peut être amené à prendre en charge une classe entière seul.

On remarque que, malgré une baisse en collège, les professeurs-documentalistes continuent d'apporter une contribution non négligeable aux **actions de soutien aux élèves en difficulté** (42% en collège et 55% en LP, mais 22% en lycée), et dans une moindre mesure, aux **élèves à besoins éducatifs particuliers** (30%, dont 41% en collège).

Leur implication dans les **dispositifs pédagogiques pluridisciplinaires** est effective, mais en baisse assez sensible, tant au collège (B2i : 78%, en baisse de 8 points), qu'au lycée (88% dans les TPE – moins 2 points – ou 70% dans l'ECJS – moins 22 points, 39% -- moins 19 points – dans les PPCP). Cette baisse peut s'expliquer par une plus grande participation à l'accompagnement personnalisé (70% en LGT et 68% en LP).

Formation aux usages numériques

La formation la plus courante est la **recherche sur internet** (70% des collèges, 69% des lycées généraux et 58% des lycées professionnels. Elle est ciblée sur les entrants dans la structure (6^{ème} : 65%, seconde : 30%) mais aussi en 3^{ème}, classe considérée comme charnière (53%). Il faut noter cependant que les professeurs-documentalistes participent relativement peu à l'**évaluation** (29% pour le LPC et 35% pour le B2i).

Pour assurer cette formation, quelques **nouveaux outils** font une apparition timide : 30% environ des professeurs-documentalistes utilisent le TNI ou le vidéoprojecteur, loin devant les liseuses ou tablettes (9%) ou les classes nomades (7%).

Education à l'orientation

Les professeurs-documentalistes participent à l'**éducation à l'orientation**, avec les COP (66%), et avec les professeurs principaux (72%), voire seuls (65%).

Dimension culturelle

En plus de la participation du CDI à la **semaine de la presse** (97%), la dimension culturelle recouvre une multitude de projets, parmi lesquels on citera, par ordre de fréquence : les **manifestations locales** (62%), les autres **journées thématiques** inscrites au BO (45%), l'**éducation au développement durable** (42%, en baisse de 9 points), **Collège ou lycée au cinéma** (45%), le **Printemps des poètes** (35%), la **fête de la science** (22%), **Lire en fête** (18%). Les centres d'intérêt restent globalement les mêmes.

4. Le CDI et le professeur-documentaliste dans l'établissement

Les professeurs-documentalistes déclarent qu'il existe une **commission TICE** dans quatre établissements sur dix, et qu'alors le quart d'entre eux en font partie. 2% des professeurs-documentalistes sont des **personnes-ressources** TICE dans leur établissement.

Comme dans la précédente enquête, un **conseil pédagogique** fonctionne dans plus de huit établissements sur dix (neuf sur dix en LP). Dans ce cas, 67% des professeurs-documentalistes y participent et les **questions relatives à la documentation** sont abordées dans un peu plus du tiers des établissements, avec prioritairement l'éducation à l'orientation, puis la formation des élèves à la recherche documentaire et enfin l'organisation des ressources (plus en collège qu'au lycée) et la politique d'acquisition.

Comme en 2009-2010, le **projet documentaire** est formalisé dans plus de la moitié des établissements (entre 52% et 60% selon les types d'établissements). La formation à la recherche documentaire (98%) et la politique d'acquisition (91%) sont les aspects majoritairement abordés. L'organisation des ressources et l'éducation à l'orientation le sont un peu moins.

Enfin un **bilan d'activités** est réalisé dans 90% des établissements (légèrement moins que lors de la précédente enquête) à destination des chefs d'établissement dans 98% des cas, des membres du CA (56%) et du conseil pédagogique (12%).